

Référence : RAP/DSO/PRV

Affaire suivie par : Raymond Guidat/Alain Klein

## **Commission Prévention**

Le 4 juillet 2018

### **Présents :**

- Raymond Guidat, directeur de la Stratégie Opérationnelle
- Alain Klein, chef du département Prévention
- Pierre Gilbertz, direction de la Stratégie Opérationnelle
- Serge Ancona, direction de la Stratégie opérationnelle
- Jean-Marie Hermes, Conseiller technique Prévention
- Henri Scholtes, Ettelbruck
- Nico Reiffer, Sanem
- Roland Platzer, Mamer
- Claude Damy, Roeser
- Jan Kanstein, Junglinster
- Serge Muller, Leudelage

### **Absents :**

- Jean Stein, Hesperange
- Christian Kops, Luxembourg
- Laurent Massard, Luxembourg
- Henri Glesener, Conseiller technique Prévention
- Carlos Almeida, Niederanven-Schuttrange
- Norbert Nenno, Mondercange
- Andréa Nicoletti, Hesperange
- Frank Braun, Contern
- Roby Goergen, Dudelage

## 1. Accueil et informations générales :

Raymond Guidat et Alain Klein accueillent les participants et les remercient de leur présence, en relevant qu'il s'agit de la première réunion de la commission au nom du CGDIS.

Par cette même occasion, Raymond Guidat a informé les membres de la Commission que :

- Monsieur Alain Klein a été nommé au chef du département Prévention au sein du CGDIS ;
- Monsieur Pierre Gilbertz a été recruté au 15 juin pour intégrer le département Prévention et soutenir Monsieur Alain Klein.

## 2. Point sur les travaux d'organisation de la Prévention :

De par la loi du 27 mars 2018, le CGDIS dispose de la compétence en matière de prévention et cette compétence est transférée des communes au CGDIS. Pour autant, la loi n'entraîne pas l'exclusivité de cette compétence au CGDIS. Le CGDIS n'est donc pas seul compétent en la matière.

Raymond Guidat rappelle les objectifs de travail pour le département Prévention du CGDIS. Il s'agit :

- d'être au plus proche du terrain et des bourgmestres ;
- de garantir la cohérence et l'homogénéité de la prévention sur tout le territoire.

Afin de permettre la mise en place d'une organisation de la Prévention à l'échelle du pays et tenant compte de l'organisation du CGDIS en directions, départements, services et unités, il est nécessaire de connaître le travail qui est actuellement réalisé par les CIS. Pour cela, un sondage a été transmis aux chefs de CIS. Monsieur Pierre Gilbertz en donne les principales informations issues du sondage.

De cela découlent les premières réflexions suivantes :

- il s'agit de définir les compétences par types de prescriptions :
  - les unités prévention des CIS et particulièrement ceux dont le préventionniste est volontaire pourraient être chargés de l'étude des dossiers ne nécessitant pas un investissement en temps important ;
  - les services prévention des zones de secours seraient en charge :
    - d'appuyer ou de suppléer une unité de prévention d'un CIS pour la gestion ponctuelle d'un dossier ou lorsque le CIS ne dispose pas de personne compétente ;
    - de la gestion de tous les autres types de bâtiments autres que ceux cités ci-dessus, tout en y associant l'unité prévention du CIS concerné par le dossier ;
    - de la gestion des dérogations, également en concertation avec l'unité prévention du CIS concerné par le dossier ;
  - le département prévention de la DSO est plus particulièrement chargé de l'élaboration et la coordination d'ensemble du dispositif de prévention au sein du CGDIS. Il pourra également assurer le leadership pour la gestion d'un dossier à fort enjeux, aidé en cela par le service prévention de la zone concernée et par l'unité prévention du CIS concerné ;
- les dossiers suivants auraient vocation à être étudiés par l'unité ou le service planification :
  - les chantiers ;
  - les concerts en plein air pouvant accueillir plus de 5000 personnes.

Les chefs de zone de secours vont être associés à la démarche, compte tenu de leur mission de coordination générale de l'action des CIS.

Ainsi, trois phases de travail sont identifiées :

- à court terme (septembre), il est nécessaire :
  - o d'identifier et de fixer la liste des préventionnistes du CGDIS ;
  - o de leur donner une délégation de signature en fonction des compétences ;
  - o de les identifier auprès des bourgmestres et des administrations communales ;
  - o de rédiger une première nota expliquant les modalités de fonctionnement de la prévention ;
  - o de leur fournir les outils nécessaires à l'accomplissement de leur mission (avis type conforme à la charte graphique, tampon-dateur, etc.) ;
- à moyen terme (octobre-novembre), il est nécessaire :
  - o rédiger un guide complet de la prévention, contenant toutes les procédures ;
  - o réfléchir au rôle de l'actuelle commission de prévention ;
  - o réfléchir à la création de la commission consultative de prévention incendie et rédiger le projet de règlement grand-ducal ad-hoc ;
  - o organiser une ou plusieurs journées de recyclage ;
- à long terme (1 an) de :
  - o redéfinir une formation à la prévention et à la planification ;
  - o renforcer si nécessaire le dispositif.

### **3. Retours d'expérience :**

Deux retours d'expérience présentés par Messieurs Henri Scholtes et Jan Kanstein ont enrichi la réunion et ont porté sur les sujets suivants :

- feu sec et braisant dans une construction à isolation en bois et paille (Henri Scholtes) ;
- feu de Hoverboard (Jan Kanstein).

L'exposé présenté par Monsieur Henri Scholtes a montré les difficultés d'extinction d'un feu causé par des panneaux solaires photovoltaïque installés et constituant le toit d'une maison unifamiliale et se propageant à l'isolation de la maison faite de bois et de paille. Ce genre de feu est très difficile à éteindre, car un risque de ré-inflammation existe compte tenu du type d'isolation.

L'exposé présenté par Monsieur Jan Kanstein traitait d'un feu d'hoverboard qui était en train de se recharger dans une cave. Il s'agit donc d'un feu d'accumulateurs, qui pourront également concerner e-bikes ou les voitures électriques. A l'issue de l'exposé, Monsieur Serge Muller a fourni plusieurs explications et informations. Il propose d'exposer le sujet à la commission lors d'une prochaine réunion et précise qu'il a élaboré, en étroite collaboration avec l'Automobile Club de Luxembourg, une formation d'environ 2 heures dont plusieurs CIS ont déjà bénéficiée et qui pourrait être élargie à tous les CIS.

### **4. Les prochaines réunions auront lieu :**

- le mercredi, 1<sup>er</sup> août 2018

– le mercredi, 5 septembre 2018